



AVIS PUBLIC

D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 206-6 MODIFIANT LES MODALITES D'OCTROI DES AIDES FINANCIERES ET LA COMPOSITION DE CERTAINS COMITES DE SELECTION

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

Le jeudi 12 mars 2026, à 17 h, le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville a adopté le *Règlement numéro 206-6 modifiant les modalités d'octroi des aides financières et la composition de certains comités de sélection*.

L'adoption du Règlement numéro 206-6 a pour objet d'ajuster les étapes et modes de décision des différents volets du FSE.

L'avis de motion de ce règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Marguerite-D'Youville tenue le 18 février 2026. Le projet de règlement a aussi été déposé à cette même séance.

Ce règlement entre en vigueur le 13 mars 2026 et est actuellement déposé sur le site Internet de la MRC de Marguerite-D'Youville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Verchères, le 13 mars 2026.

Maude Poirier
Directrice générale adjointe
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Maude Poirier**, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la MRC de Marguerite-D'Youville, certifie, sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en le publiant sur le site Internet de la MRC, le 13 mars 2026, conformément au *Règlement numéro 216 déterminant les modalités de publication des avis publics*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour de mars 2026.

Maude Poirier
Directrice générale adjointe
Greffière-trésorière adjointe